



## Bienvenue sur votre **e-proxeneio** !

Le **Service Numérique de Gestion des Demandes** des citoyens par les Autorités Consulaires (**Ψ.Υ.Α. / e-proxeneio**), élément clé de la «Transformation des Procédures des Services Consulaires» du ministère grec des Affaires étrangères, fonctionne en interne depuis un certain temps au sein de nos Autorités Consulaires.

**Désormais, ce Service Numérique est également accessible aux citoyens, afin de leur permettre de soumettre à distance leurs demandes auprès de l'Autorité Consulaire compétente pour leur lieu de résidence.** Les citoyens grecs vivant à l'étranger ainsi que les personnes d'origine grecque disposent ainsi d'un canal ouvert de communication électronique avec l'Autorité Consulaire de leur région, permettant un service plus efficace et plus rapide, évitant ainsi de multiples déplacements et réduisant de fait la nécessité de se rendre plusieurs fois au Consulat.

L'accès se fait via le portail <https://e-proxeneio.mfa.gr> de la plupart des Autorités Consulaires (à l'exception de quelques-unes pour le moment, en raison de conditions locales) et est possible, au choix :

- en utilisant les identifiants taxisnet des citoyens, s'ils en disposent,
- en recevant des codes à usage unique (OTP) par e-mail, s'ils souhaitent l'utiliser en tant que visiteurs,
- ou avec des identifiants obtenus après une courte procédure d'authentification auprès de l'Autorité Consulaire compétente.

Plus précisément, le service numérique permet :

- la soumission numérique des demandes des citoyens,
- le dépôt numérique des justificatifs requis,
- le contrôle numérique des demandes par les agents de l'Autorité Consulaire,
- le paiement en ligne des frais des services consulaires,
- la production et l'envoi numérique des documents demandés aux citoyens,
- la prise de rendez-vous (date et heure) par le citoyen auprès du consulat pour les services qui ne peuvent pas être réalisés à distance. digital submission of required supporting documents;

Il va de soi que le mode traditionnel de communication, en personne, avec les Autorités Consulaires reste en vigueur.

*Ce projet est mis en œuvre dans le cadre de l'initiative «Transformation des Procédures des Services Consulaires» et est financé par le Programme opérationnel «Réforme du secteur public», dans le cadre du programme ESPA, par le Fonds Social Européen (FSE) et par des Ressources Nationales.*

